

# COMITE SYNDICAL DU 29 JUIN 2022

---

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SEDRE DU 29 JUIN 2022 – 19H30

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué le 22 juin 2022, s'est réuni à la Salle Communale, Allée des Tilleuls – 91780 SAINT HILAIRE, sous la présidence de Monsieur Bernard DIONNET.

### Présents :

ABBEVILLE-LA-RIVIERE  
BOISSY-LA-RIVIERE  
  
BOISSY-LE-SEC  
BOUTERVILLIERS  
  
BRIERES-LES-SCELLES  
CHALO-SAINT-MARS  
  
CHALOU-MOULINEUX  
CONGERVILLE THIONVILLE  
FONTAINE-LA-RIVIERE  
  
GUILLERVAL  
MONNERVILLE  
MORIGNY-CHAMPIGNY  
  
ORMOY-LA-RIVIERE  
PUSSAY  
  
SACLAS  
SAINT-CYR-LA-RIVIERE  
SAINT HILAIRE

### Absents :

ABBEVILLE-LA-RIVIERE  
ARRANCOURT  
  
BOISSY-LE-SEC  
BRIERES-LES-SCELLES  
CHALOU-MOULINEUX  
CONGERVILLE THIONVILLE  
GUILLERVAL  
MONNERVILLE  
ORMOY-LA-RIVIERE  
SACLAS  
SAINT-CYR-LA-RIVIERE  
SAINT HILAIRE

LARDY

### Pouvoir :

LARDY

### CAESE

Jean-Philippe GRIFFON  
Patrice COCHET  
Olivier LARCHER  
Delphine DELUGIN-BECAVIN  
Alexis LE CALVE  
Laurent BARBIN  
Michel ROULAND  
Rodolphe VINCENT  
Vanessa FIEVET  
Alain TEYSSIER  
Sandrine PORQUET  
Jérôme BOURGEOIS  
Henry GATINEAU  
Yves ABATE  
Christophe LONG  
Bernard DIONNET  
Jérôme LENOIR  
Michaël MERIGOT  
Grégory COURTAS  
Jacques ADRIEN  
Fabrice JAOUEN  
Pascal DOZIAS  
Charles TREMBLAY

Jean-Jacques NOTSECK  
Martial DELTON  
Rosa BOURLIERE  
Lydie NAUDIN  
Sylvie JOUARD  
Claude PINAULT  
Béatrice THOMAS  
Serge BOUDIN  
Pascal DARDENNE  
Matthieu IMBAULT  
Karelle HARDY  
Ludovic CHACHIGNON  
Jérémy HAYEZ

### CCEJR

Dominique PELLETIER

### CCEJR

Hugues TRETON à Bernard DIONNET

### Point n° 1 : Nomination du secrétaire de séance

Les membres de l'assemblée ont désigné à l'unanimité Monsieur Pascal DOZIAS de la commune de Saint Cyr La Rivière.

# COMITE SYNDICAL DU 29 JUIN 2022

## Point n°2 : Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 24 mars 2022

Approuvé à l'unanimité.

19h35 : arrivée de Messieurs Courtas et Adrien de la commune de Pussay

## Point n°3 : Installation des délégués de la commune de Boissy-La-Rivière

Présentation : Bernard DIONNET, président

Compte tenu de la démission de Mme Laëtitia KOUMAH, La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud Essonne a adressé au SEDRE une délibération désignant les nouveaux représentants pour la commune de Boissy-La-Rivière, conformément aux statuts du SEDRE.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de prendre acte de la désignation par CAESE pour la commune de Boissy-La-Rivière des délégués titulaires et suppléants suivants :

COMMUNE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Boissy-La-Rivière	Patrice COCHET	Dominique LEROUX
	Olivier LARCHER	Vincent ROUDAUT

## Point n°4 : Election du 4<sup>e</sup> vice-président

Présentation : Bernard DIONNET, président

Suite à la démission de Mme Laëtitia KOUMAH en qualité de 2<sup>e</sup> vice-présidente du SEDRE et compte tenu de la délibération n°11-2020 fixant à 4 le nombre de vice-présidents, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président selon les formes de droit.

D'autre part, L'article L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), dans sa rédaction issue de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, a renforcé l'obligation de parité dans les communes de plus de 1 000 habitants, et le dernier alinéa précise que : « Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder ».

Il convient donc d'élire une vice-présidente.

La vice-présidente nouvellement élu prendra la place au dernier rang des vice-présidents dans l'ordre du tableau, et chacun des autres vice-présidents remontera d'un rang.

Madame Sylvie JOUARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 4<sup>e</sup> vice-présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

## Point n°5 : Modification des représentants du SEDRE au SIREDOM pour la commune de Boissy-La-Rivière

Présentation : Bernard DIONNET, président

19h50 : arrivée de Monsieur Abate (Guillerval) et de Monsieur Lenoir (Morigny-Champigny)

Suite à la modification des représentants de la CAESE au SEDRE pour la commune de Boissy-La-Rivière et conformément aux statuts du SIREDOM, il convient de désigner les nouveaux représentants du SEDRE au SIREDOM pour la commune de Boissy-La-Rivière comme suit :

COMMUNES	TITULAIRE	SUPPLEANTS
BOISSY LA RIVIERE	ROUDAUT Vincent	COCHET Patrice
		LARCHER Olivier

Approuvé à l'unanimité.

## Point n°6 : Rapport Annuel 2021

Présentation : Grégory COURTAS, 3<sup>e</sup> vice-président

Voir le document joint.

## COMITE SYNDICAL DU 29 JUIN 2022

---

### **Point n°7 : Création de la Commission Consultative d'Elaboration de de Suivi (CCES)**

*Présentation : Bernard DIONNET, président*

Par délibération 09.2019 du 25 juin 2019, le SEDRE avait adhéré au PLPDMA du SIREDOM mais suite à la décision de la Chambre Régionale des Cours des Comptes, le SIREDOM a indiqué que les territoires pour lesquels il n'exerce pas la compétence collecte ne seraient plus couverts par leur PLPDMA.

L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'Environnement, et est une condition essentielle à la mise en œuvre d'une démarche territoriale d'économie circulaire.

Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il est codifié aux articles R 541-41-19 à 28 du code de l'Environnement.

Selon l'article R. 541-41-22 : Une commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est constituée par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat.

Elle définit son programme de travail, son mode de fonctionnement et des modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés sur le territoire qui ne sont pas représentés dans la commission.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de créer la CCES et de désigner les membres la composant.

### **Point n°8 : Délibération relative aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) du personnel**

*Présentation : Michaël MERIGOT, 4<sup>e</sup> vice-président*

Lors du comité syndical du 8 décembre 2021, les membres du comité avaient approuvé la délibération relative aux IHTS mais les services préfectoraux ont rejeté celle-ci au motif qu'il n'était pas fait mention de l'avis du Comité technique.

Suite à la saisine et à l'avis donné par ce dernier, la délibération est représentée aux membres du comité.

Approuvé à l'unanimité.

### **Point n°9 : Annulation de créance**

*Présentation : Bernard DIONNET, président*

La décision rendue le 04/01/2021 par la commission de surendettement de la banque de France entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles d'un usager du SEDRE antérieures à cette date (articles L741-1 à 3 du Code de la Consommation).

La créance envers le SEDRE s'élève à 3418.81€.

Afin de respecter la décision d'effacement, la Trésorerie d'Etampes Collectivités demande au SEDRE de leur fournir dès que possible un mandat ordinaire du même montant au compte 6542 au nom de l'usager. Ce mandat soldera les titres concernés par l'effacement.

Approuvé à l'unanimité.

### **Point n°10 : Motion adoptée par le comité syndical du SIREDOM du 23 mars 2022**

*Présentation : Michaël MERIGOT, 4<sup>e</sup> vice-président*

*Voir le document joint.*

Le comité syndical du SIREDOM a adopté la motion relative à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes le 23 mars 2022.

Par courrier en date du 5 avril, le SIREDOM a invité ses EPCI membres à présenter cette motion auprès de leur propre assemblée délibérante.

### **Questions diverses.**

Fin de séance à 21h15